

**MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COULOGNE**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé que, par arrêté en date du 11 juillet 2025, Madame la Présidente de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers a prescrit une enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coulogne.

Cet arrêté est publié sur le site internet de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de la commune de Coulogne et affiché au tableau d'affichage légal de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers et de la commune de Coulogne (siège de l'enquête).

La personne publique responsable de la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Coulogne est la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers. Le service Urbanisme & Planification de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers peut être consulté pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure et reste disponible au 03 21 46 66 52 et à l'adresse email : [urbanisme-planification@grandcalais.fr](mailto:urbanisme-planification@grandcalais.fr)

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Coulogne pendant une durée de 33 jours, du lundi 11 août 2025 au vendredi 12 septembre 2025 inclus. Le dossier, comprenant l'intégralité des pièces mises à enquête publique, à savoir les pièces constitutives du projet de modification du PLU, la décision de l'autorité environnementale, et les avis émis par les personnes publiques, est disponible en support papier et sur un poste informatique. Le support papier pourra être consulté en Mairie de Coulogne, 26 Place de la Mairie à Coulogne (62137), aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci au public pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h30. Un poste informatique est aussi mis à la disposition du public en Mairie de Coulogne, 26 Place de la Mairie à Coulogne (62137), aux jours et heures habituels d'ouverture de celui-ci au public pendant toute la durée de l'enquête du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h30.

Le dossier, pourra être consulté sur le site internet de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers (<https://www.grandcalais.fr>) (un lien de redirection sera également disponible sur le site internet de la commune de Coulogne : <https://www.ville-coulogne.fr>). Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, à les consigner ou les adresser au commissaire-enquêteur en mairie de Coulogne selon les dispositions ci-après :

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en Mairie de Coulogne ;
- les adresser, par écrit, au commissaire enquêteur : Monsieur Franck LAPLACE Commissaire enquêteur - Mairie de Coulogne/ Service Urbanisme, 26 Place de la Mairie (62137 Coulogne) lequel les annexera au registre d'enquête jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h30 ;
- à l'adresse e-mail suivante : [urbanisme-planification@grandcalais.fr](mailto:urbanisme-planification@grandcalais.fr) (ceux-ci seront tirés sur papier et joints au registre d'enquête jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h30 ainsi que mis en ligne sur le site de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers) ;

La possibilité de déposer les observations par voie électronique sera ouverte au public du lundi 11 août 2025 à 08h00 au vendredi 12 septembre 2025 à 17h30.

Par décision n° E25000088/59 du 18 juin 2025, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Lille a désigné Monsieur Franck LAPLACE, responsable foncier de la Société Canal Seine Nord Europe, retraité, en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Luc GUILBERT, en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales en Mairie de Coulogne aux dates et horaires suivants :

- Le lundi 11 août 2025 de 08h00 à 12h00 ;
- Le mercredi 27 août 2025 de 13h45 à 17h30 ;
- Le mercredi 3 septembre 2025 de 13h45 à 17h30 ;
- Le vendredi 12 septembre de 13h45 à 17h30.

Des rendez-vous physique ou téléphonique sont organisables les jours de permanences précédemment listées dans la demi-journée suivant ou précédent celles-ci. Pour l'organisation, il conviendra de prendre contact avec le Service Urbanisme & Planification de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers disponible au 03-21-46-66-52 et/ou à l'adresse e-mail suivante :

[urbanisme-planification@grandcalais.fr](mailto:urbanisme-planification@grandcalais.fr)

A l'expiration de l'enquête publique, le PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, pourra être approuvé par le conseil de la Communauté d'agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Un mois après la clôture de l'enquête, il pourra être pris connaissance, pendant un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, auprès du Service Urbanisme & Planification de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers dont les locaux sont situés au 9 rue Paul Bert à Calais (62 100) et en Mairie de Coulogne – 26 Place de la Mairie (62 137). En outre, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers (<https://www.grandcalais.fr>).

**La Présidente de Grand Calais Terres & Mers**  
**Natacha Bouchart**